



Séminaire- Atelier

« *Intégration de la TVA dans la gestion
quotidienne de l'entreprise* »

VILLE : Lubumbashi

LIEU : à déterminer

DATE : 15 au 17 Février

HEURE : de 09h00 à 16h00

COÛT : 1500\$/ participant, ces frais incluent : les supports d'animation, les pause café, le déjeuner, les attestations,

INSCRIPTION : Manifestez votre intérêt en nous retournant le bulletin d'inscription ci- joint. Pour nous permettre d'avoir une base de données.

Le programme définitif et les modalités de paiement vous seront communiqués aussitôt.



RENSEIGNEMENTS : Ecrivez- nous aux adresses suivantes :

Nos correspondants à Lubumbashi :

Cabinet EBIC

(David Luboya)

Expert comptable Agréé

Tel : 00 243 99 72 40 362

Au Cameroun : afecac_cmr@yahoo.fr

Rémy Emmanuel NGUE

(Expert comptable Diplômé et Commissaire aux comptes)

Tél : 00 237 70 49 37 97

00 237 70 36 70 77



Cabinet Audit Fiduciaire Expertise Afrique Centrale

AFECAC

Direction générale

B.P : 3015 Douala

Tel. - fixe : .00 237 33 43 67 93

-Port : 00 237 70 36 70 77

- Port : 00237 70 49 37 97

Nos correspondants à Lubumbashi :

Cabinet EBIC : 00 243 99 72 40 362

N/Réf. : 015/NOV/REN/11

**Au DAF, à la comptabilité et
Fiscalité de :**

A Lubumbashi

INVITATION AU SEMINAIRE DE FORMATION SUR :

« L'intégration de la TVA dans la gestion quotidienne de l'entreprise »

Mesdames et Messieurs,

L'ordonnance- loi n° 10/001 du 20 Août 2010 porte institution d'un impôt général sur la consommation dénommé « taxe sur la valeur ajoutée » TVA en sigle, conformément aux articles 122 point 10 et 174 de la Constitution en République Démocratique du Congo.

Les textes d'application de cet impôt général sur la consommation, nouveau en République Démocratique du Congo sont attendus dès Janvier 2011. Donc « la taxe sur la valeur ajoutée entre en vigueur en RDC aussitôt que les textes d'application sont publiés.

Compte tenu de l'imminence de l'effectivité de la TVA en RDC d'une part, et pour permettre aux professions comptables et fiscales, cadres financiers et comptables, cadres commerciaux, cadres d'approvisionnements, transitaires et opérateurs économiques de s'approprier cet impôt général sur la consommation,

Le cabinet **AFEC Afrique centrale** va organiser à Lubumbashi du 15 au 17 Février un grand séminaire- atelier international sur « l'intégration de la TVA dans la gestion quotidienne de l'entreprise. »

Ce grand séminaire de 03 jours se fixe pour objectifs de vous faire :

- **Connaître** les diverses mesures contenues dans les textes portant institution de la TVA, applicables aux divers agents économiques.
- **Maîtriser** les rouages et la gestion des dettes et créances de TVA envers l'Etat.
- **Savoir** les comptabiliser à l'OHADA
- **Optimiser** l'intégration de la TVA dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

Le Cabinet **AFEC Afrique centrale** a pour principal objectif de vous donner tous les éléments possibles et adéquats, pour une meilleure exploitation des textes en vue d'une gestion optimale au quotidien de la TVA dans votre entreprise.

Ce séminaire s'adresse aux :

- Professions libérales (Avocats ; Notaires etc.)
- Opérateurs économiques
- Chefs d'entreprises
- Experts comptables

- Commissaires aux comptes

- DAF

- Cadres commerciaux

- Conseillers fiscaux

- Cadres comptables et financiers

- Comptables

- Fiscalistes d'entreprise

- Juristes d'entreprise

- Cadres des approvisionnements

- Transitaires

INTERVENANTS :

☛ Rémy Emmanuel NGUE

Expert Comptable Diplômé

Expert agréé CIMA

Expert judiciaire près la Cour d'Appel du Littoral

Commissaire aux comptes

Agréé CEMAC EC 131

Membre de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun
EC 65

Enseignant en cycle de 5^{ème} année DESS à L'Université de Douala

Auteurs des ouvrages « Mon Commissaire aux comptes dans l'espace
OHADA » ; « O.H.A.D.A pas à pas, Lecture explicative des états
financiers OHADA » ; Code générale des impôts RCA, et en cours :
Comptabilité générale des assurances Tome I,

Directeur Général du cabinet AFEC AC.

Rémy a une grande et riche expérience de plus de 30 ans Dans la formation.

Formateur à l'échelon international, ses récentes formations remontent en Août 2011, en République Démocratique du Congo où il a animé au Caritas le séminaire sur « la pratique et la maîtrise du système comptable OHADA » et en Octobre 2011 en Afrique du Sud sur « le système comptable OHADA et les normes IFRS »

Rémy est enseignant dans les grandes Institutions et Universités nationales et internationales. Ses compétences sont reconnues dans les domaines de l'audit, des finances, de la comptabilité, de la fiscalité et de l'organisation et la gestion des entreprises. Rémy pratique la TVA depuis 12 ans au Cameroun et dans la sous-région Afrique centrale.

Il maîtrise tous les rouages. Avec plus de 50 cas pratiques à traiter pendant ce séminaire, vous aurez la parfaite maîtrise de tous les aspects cet impôt général sur la consommation.

Rémy assurera la responsabilité professionnelle de cette formation.

LE SOMMAIRE DE LA FORMATION :

La formation est répartie en quatre modules. **MODULE I, II, III et IV.**

I	GENERALITES	
II	HISTORIQUE	
MODULE I	LES REGLES DE FACTURATION DE LA TVA	
1	LA QUALITE REQUISE POUR LA FACTURATION DE LA TVA	
1.1	La notion d'assujetti <i>1.1.1 - La nécessité de l'indépendance de l'assujetti</i> <i>1.1.2 L'indifférence du statut juridique ou fiscal de l'assujetti</i>	
1.2	Le régime d'imposition de l'assujetti	
1.3	L'obligation d'immatriculation de l'assujetti <i>1.3.1 - Le principe de l'immatriculation</i> <i>1.3.2 - La sanction du défaut d'immatriculation</i>	
2	L'OBJET DE LA FACTURATION	
2.1	Cadre positif de l'objet de la facturation : les opérations imposables <i>2.1.1 - Le cadre des opérations : l'activité</i>	

	<p><i>économique</i></p> <p><i>2.1.1.1 - La notion d'activité économique</i></p> <p><i>2.1.1.2 - La réalisation en RDC des opérations relevant de l'activité économique</i></p> <p><i>2.1.2- La définition des opérations imposables</i></p> <p><i>2.1.2.1- Les livraisons de biens</i></p> <p><i>2.1.2.2- Les Prestations de service</i></p> <p><i>2.1.2.3- Les autres opérations imposables</i></p>	
2.2	<p>Le champ des opérations exclusives de toute facturation : les opérations exonérées</p>	
	<p><i>2.2.1- Exonérations ayant pour but d'éviter des doubles taxations</i></p> <p><i>2.2.2- Exonérations s'appuyant sur des raisons de territorialité</i></p> <p><i>2.2.3- Exonérations fondées sur la qualité de l'assujetti et des opérations</i></p> <p><i>2.2.4- Exonérations pour des raisons sociales et de promotion de la culture.</i></p>	
3	<p>LES BASES DE LA FACTURATION</p>	
3.1	<p>Le fait générateur et l'exigibilité</p> <p><i>3.1.1. Les hypothèses de coïncidence du fait générateur et de l'exigibilité</i></p> <p><i>3.1.2 Les situations de distance entre le fait générateur</i></p>	

	<i>et l'exigibilité</i>	
3.2	L'assiette de la facturation <i>3.2.1 Les règles générales d'assiette</i> <i>3.2.2. Les règles spéciales de l'assiette</i>	
3.3	Les taux applicables à l'assiette <i>3.3.1. Le taux général d'imposition</i> <i>3.3.2. Le taux zéro</i>	
3.4	Les obligations des assujettis <i>3.4.1. Les obligations d'ordre général</i> <i>3.4.2 Les obligations comptables</i>	
MODULE II	LES PRINCIPES DE RECUPERATION DE LA TVA	
1	ETENDUE DU DROIT COMMUN	
1.1.	Généralités <i>1.1.1. Principes</i> <i>1.1.2. Opérations ouvrant droit à déduction</i> <i>1.1.3. Exclusion du droit à déduction</i>	
1.2	Conditions d'exercice du droit à déduction	
	<i>1.2.1. Conditions formelles : justification de la TVA déductible</i> <i>1.2.2. Conditions de fond</i>	

2	RECUPERATION ET PROPORTION DE LA DEDUCTION	
2.1	Imputation	
2.2	Remboursement des crédits de taxe non imputable	
2.3	Récupération de la taxe en cas d'opérations résiliées, annulées ou impayées	
2.4	Les proportions	
2.5	Récupération de la taxe selon les secteurs distincts d'activités	
3	LA GESTION DES CREDITS TVA	
3.1	Imputation	
3.2	Remboursement	

MODULE III	COMPTABILISATION DE LA TVA DANS OHADA	
1	LA FACTURATION	
1.1	TVA collectée TVA déductibles <ul style="list-style-type: none"> - Sur biens et services - Sur immobilisations 	
1.2	CENTRALISATION DE LA TVA A LA FIN DU MOIS <ul style="list-style-type: none"> - TVA à payer - Crédit de TVA 	
MODULE IV	CAS PRATIQUES (50 cas pratiques)	



BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR « L'INTEGRATION DE LA TVA DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ENTREPRISE »

Pour toute inscription, veuillez compléter ce bulletin. Nos collaborateurs passeront le retirer ou bien écrivez- nous. Nous vous communiquerons les modalités de paiement très bientôt.

NOM DE LA SOCIETE OU DU PARTICIPANT :

TELEPHONE : B.P.

NOM DU RESPONSABLE AYANT AUTORISE LA FORMATION :

FONCTION OU TITRE :

INSCRIT AU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR « L'INTEGRATION DE LA TVA DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DEL'ENTREPRISE, ORGANISE PAR LE CABINET AFECAC, LES COLLABORATEURS SUIVANTS.

N°	NOMS, POSTNOM ET PRENOMS DU PARTICIPANT	FONCTION DU PARTICIPANT	MONTANT A PAYER
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
TOTAL GENERAL			

EN TOUTES LETTRES :

MODE DE PAIEMENT : NOUS VOUS LE COMMUNIQUERONS AU PLUS TÔT.

Cachet
Société

Date et signature